



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
Conseil Communautaire
Lundi 15 avril 2019 à 18 heures
Au marché couvert à AVALLON

Le 15 avril 2019, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

50 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Françoise BAUDOT, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n° 5/1 et départ à l'OJ n° 8/7), Jean-Yves CAULLET (arrivée à l'OJ n° 5/1), Nathalie CHARTIER (arrivée à l'OJ n° 5/1), Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Isabelle GEORGELIN (arrivée à l'OJ n° 2), Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Jean-Claude LANDRIER, Patrick LEBLANC, Philippe LENOIR, Claude MANET, Alain MARILLER, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Jean-Louis MICHELIN, Monique MILLEREAUX, Julien MILLOT, Franck MOINARD, François-Xavier NAULOT (départ à l'OJ n° 8/8), Gérard PAILLARD, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Gilles TISSIER, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir Gérard DELORME, Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Jean-Paul BUTTARD a donné pouvoir à François ROUX, Alain COMMARET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Nicole LHERNAULT a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Michel MILLET a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH, Marc PAUTET a donné pouvoir à Laurent CLUZEL, Nicolas ROBERT a donné pouvoir Jean-Luc BEZOUT, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Anne-Marie THOMASSIN a donné pouvoir à Françoise BAUDOT et Françoise WICKER a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Marie-Claire LIMOSIN.

2 Conseillers titulaires partis en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Damien BRIZARD a donné pouvoir à Angélo ARENA (à partir de l'OJ n° 8/8) et François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Patrick LEBLANC (à partir de l'OJ n° 8/9).

4 Conseillers titulaires absents : Gérard CHABERT, Gérard DEMARTINI, Gérard LACOMBE et Sonia PATOURET-DUMAY.

13 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Françoise BAUDOT, Camille BOÉRIO, Laurent CLUZEL, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Agnès JOREAU, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard RAGAGE et François ROUX.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Jean-Luc BEZOUT (arrivée à l'OJ n° 5/1), Dominique MILLIARD et Serge NASSELEVITCH.

Date de la convocation	8 avril 2019
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	50
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	13
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : François ROUX.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme,

- de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
 - Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI 19 MARS 2019

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel, sous réserve de modification, des prochaines réunions communautaires :
 - Jeudi 25 avril 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Lundi 6 mai 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON,
 - Mercredi 12 juin 2019 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Jeudi 27 juin 2019 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON.
- Le Président rappelle deux points qui ont déjà été portés à la connaissance des Conseillers Communautaires dans le relevé de décisions du Bureau Communautaire en date du 5 avril dernier :
 - Sous réserve d'obtenir un avis favorable de principe des deux Communautés de Communes membres, le Président informe que le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a émis un avis favorable de principe à la candidature du PETR du Pays Avallonnais au Service Public de l'Efficacité Énergétique.
 - Le Président informe que le Bureau Communautaire n'a émis aucune objection à ce que la Commission « communication » finalise la première version du nouveau site internet de la CCAVM dont la mise en ligne est prévue à partir du 15 mai prochain et réfléchisse à un nouveau logo.
Il présente Jessica BOURGOIS, Chargée de communication au PETR du Pays Avallonnais, mise à disposition par convention, une journée par semaine, à la CCAVM.
- Le Président informe qu'il n'a pas renouvelé l'expérimentation d'une permanence du service « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » organisée le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 heures à 12 heures au cours du 1^{er} trimestre 2019 au vu du peu de personnes qui ont été reçues (6 - 2 - 0).
- Le Président informe qu'un mail va être adressé à toutes les communes pour inviter tous les élus municipaux à participer à 5 ateliers pour l'élaboration du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie du Territoire qui vont se dérouler les jeudi 9 mai, jeudi 16 mai, mercredi 22 mai, mercredi 29 mai et mardi 4 juin 2019.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Plan local d'urbanisme intercommunal « bilan de la concertation préalable à l'arrêt du projet de PLUi » (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge de l'urbanisme et le représentant du Bureau d'études) : à la suite de la présentation du compte-rendu de la Conférence des Maires (réf. :27 mars 2019) faite par Monsieur Didier IDES, le représentant du Bureau d'études explique que les différentes étapes prescrites pour la concertation préalable à l'arrêt du projet de PLUi ont été entièrement respectées. Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour tirer le bilan de la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, TIRE le bilan de la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est constaté.

2°) Plan local d'urbanisme intercommunal « arrêt du projet de PLUi » (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES, Vice-Président en charge de l'urbanisme et le représentant du Bureau d'études) : après la présentation faite par le représentant du Bureau d'études, Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée **à la majorité des voix (60 voix pour, 2 abstentions « Angélo ARÉNA et Damien BRIZARD » et 4 voix contre « Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR,**

O.J N° 6 : ENVIRONNEMENT

Projet de création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER « acquisition d'une parcelle » (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du projet de création d'une déchetterie sur la commune de SAINT-BRANCHER et selon les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de la Commission « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Approuver l'acquisition d'une parcelle d'environ 5 000 m², sise sur une parcelle cadastrée D 26 située sur la commune de SAINT-BRANCHER et appartenant à Monsieur Nicolas GARNIER domicilié à SAINT-BRANCHER, au prix de 1,20 euros le m² net vendeur, étant précisé que les frais de bornage et de notaire seraient à la charge de la CCAVM,
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision et à signer tous les documents inhérents à la délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE l'acquisition d'une parcelle d'environ 5 000 m², sise sur une parcelle cadastrée D 26 située sur la commune de SAINT-BRANCHER et appartenant à Monsieur Nicolas GARNIER domicilié à SAINT-BRANCHER, au prix de 1,20 euros le m² net vendeur, étant précisé que les frais de bornage et de notaire seraient à la charge de la CCAVM,**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision et à signer tous les documents inhérents à la délibération.**

O.J N° 7 : ACTION SOCIALE

1°) Modifications du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites (Rapporteur : le Président) : après les avoir présentées, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les modifications du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les modifications du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites.

2°) Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites : « tarification des séjours d'été 2019 » (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver l'organisation de 2 séjours d'été 2019 proposés ci-dessous et, le cas échéant, pour en adopter les tarifs :

- Séjour 1 du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2019 à l'étang du Goulot à LORMES pour 15 enfants âgés de 8 à 12 ans :
 - Thématique : baignade et découverte du Morvan,
 - Hébergement : gîte,
 - Transport : mini bus de la Ville d'AVALLON,
 - Encadrement : 3 animateurs,
 - Budget :

Dépenses		Recettes	
Transport	100,00	Familles	2 030,00
Repas	375,00	PSO	405,00
Matériel	100,00		
Hébergement	910,00		
Prestations	250,00		
Encadrement	700,00		
Total	2 435,00	Total	2 435,00

- Séjour 2 du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019 à l'étang du Goulot à LORMES pour 15 enfants âgés de 6 à 7 ans :
 - Thématique : baignade et découverte du Morvan,
 - Hébergement : gîte,
 - Transport : mini bus de la Ville d'AVALLON,
 - Encadrement : 3 animateurs,
 - Budget :

Dépenses		Recettes	
Transport	100,00	Familles	2 030,00
Repas	375,00	PSO	405,00
Matériel	100,00		
Hébergement	910,00		
Prestations	250,00		
Encadrement	700,00		
Total	2 435,00	Total	2 435,00

- Tarifs proposés pour la durée des séjours :

Tarifs	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Séjours 1 et 2	125,00	135,00	145,00	155,00	165,00	175,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organisation de 2 séjours d'été 2019 proposés comme suit :
 - **Séjour 1 du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2019 à l'étang du Goulot à LORMES pour 15 enfants âgés de 8 à 12 ans :**
 - Thématique : baignade et découverte du Morvan,
 - Hébergement : gîte,
 - Transport : mini bus de la Ville d'AVALLON,
 - Encadrement : 3 animateurs,
 - Budget :

Dépenses		Recettes	
Transport	100,00	Familles	2 030,00
Repas	375,00	PSO	405,00
Matériel	100,00		
Hébergement	910,00		
Prestations	250,00		
Encadrement	700,00		
Total	2 435,00	Total	2 435,00

- **Séjour 2 du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019 à l'étang du Goulot à LORMES pour 15 enfants âgés de 6 à 7 ans :**
 - Thématique : baignade et découverte du Morvan,
 - Hébergement : gîte,
 - Transport : mini bus de la Ville d'AVALLON,
 - Encadrement : 3 animateurs,
 - Budget :

Dépenses		Recettes	
Transport	100,00	Familles	2 030,00
Repas	375,00	PSO	405,00
Matériel	100,00		
Hébergement	910,00		
Prestations	250,00		
Encadrement	700,00		
Total	2 435,00	Total	2 435,00

- **FIXE** les tarifs proposés comme suit pour la durée des séjours :

Libellés	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Séjours 1 et 2	125,00	135,00	145,00	155,00	165,00	175,00

O.J N° 8 : AFFAIRES FINANCIERES

1°) **Sécurisation de sites communautaires – demande d'une subvention DETR 2019** (Rapporteur : le Président) : le Président explique qu'il serait nécessaire de sécuriser l'accès de la route des Terres Noires du parc d'activités « Porte du MORVAN » et les déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT par l'installation d'un système de vidéo-protection (1 caméra pour le parc d'activités et 2 caméras par déchetteries). Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Accepter l'installation d'un système de vidéo-protection pour sécuriser l'accès de la route des Terres Noires du parc d'activités « Porte du MORVAN » et les deux déchetteries par la pose de caméras (1 pour le parc d'activités et 2 par déchetterie),
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à solliciter une subvention DETR 2019, au titre de la sécurisation des équipements publics, au taux exceptionnel majoré de 60% sur une dépense éligible prévisionnelle de 4 890,05 euros HT, soit une subvention attendue de 2 934,03 euros.
- ✓ En réponse à une question de Monsieur Gérard GUYARD, le Président précise qu'il s'agit de caméras qui enregistrent. Il ajoute que ce système s'est montré, jusqu'à présent, efficace sur la zone d'activité du BONJUAN à MAGNY.
- ✓ Monsieur Jean-Yves CAULLET préconise d'harmoniser les pratiques de vidéo-protection sur la totalité du territoire afin de ne pas rendre des sites non équipés plus fragiles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'installation d'un système de vidéo-protection pour sécuriser l'accès de la route des Terres Noires du parc d'activités « Porte du MORVAN » et les deux déchetteries par la pose de caméras (1 pour le parc d'activités et 2 par déchetterie) telle qu'elle est proposée,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention DETR 2019, au titre de la sécurisation des équipements publics, au taux exceptionnel majoré de 60% sur une dépense éligible prévisionnelle de 4 890,05 euros HT, soit une subvention attendue de 2 934,03 euros.

2°) Rénovation de sécurisation des structures d'accueil de la petite enfance « CARIBOU et GALIPETTE » – demande d'une subvention DETR 2019 (Rapporteur : le Président) : le Président explique qu'il serait nécessaire de rénover les espaces extérieurs des structures d'accueil de la petite enfance « CARIBOU et GALIPETTE » afin d'améliorer la sécurité physique des enfants. Après avoir présenté le contenu de cette double rénovation, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Accepter la rénovation des espaces extérieurs des structures d'accueil de la petite enfance « CARIBOU et GALIPETTE » afin d'améliorer la sécurité physique des enfants,
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à solliciter une subvention DETR 2019, au titre de la rénovation du patrimoine bâti, au taux exceptionnel majoré de 60% sur une dépense éligible prévisionnelle de 17 000,00 euros HT, soit une subvention attendue de 10 200,00 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la rénovation des espaces extérieurs des structures d'accueil de la petite enfance « CARIBOU et GALIPETTE » afin d'améliorer la sécurité physique des enfants telle qu'elle est présentée,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention DETR 2019, au titre de la rénovation du patrimoine bâti, au taux exceptionnel majoré de 60% sur une dépense éligible prévisionnelle de 17 000,00 euros HT, soit une subvention attendue de 10 200,00 euros.

3°) Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour maintenir les taux 2018 et arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 selon le tableau suivant :

Libellés	Taux 2018	Bases 2019	Taux 2019	Produits 2019
Taxe d'habitation - TH	2,60	23 640 000,00	2,60	614 640,00
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28	23 407 000,00	2,28	533 680,00
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02	1 717 000,00	5,02	86 193,00
Cotisation foncière des entreprises	24,67	9 234 000,00	24,67	2 278 295,00
Total				3 512 808,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2019 comme suit :

Libellés	Taux 2018	Bases 2019	Taux 2019	Produits 2019
Taxe d'habitation - TH	2,60	23 640 000,00	2,60	614 640,00
Taxe foncière sur le bâti - TFB	2,28	23 407 000,00	2,28	533 680,00
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	5,02	1 717 000,00	5,02	86 193,00
Cotisation foncière des entreprises	24,67	9 234 000,00	24,67	2 278 295,00
Total				3 512 808,00

Conformément à l'article L.107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 17 août 2015 qui crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, une note brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles de la collectivité est remise en cours de séance

préalablement à la présentation du budget principal et des budgets annexes 2019 (réf. : document annexé au compte-rendu).

4°) Adoption du budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 782 952,80	6 173 939,59
Recettes	3 782 952,80	6 173 939,59

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté.

5°) Adoption du budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS, sise sur la commune de SAINT-BRANCHER, synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	28 991,02	33 026,29
Recettes	28 991,02	33 026,29

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS, sise sur la commune de SAINT-BRANCHER, tel qu'il est présenté.

6°) Adoption du budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN (commune de MAGNY) (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN, sise sur la commune de MAGNY, synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	87 096,73	86 596,73
Recettes	87 096,73	86 596,73

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN, sise sur la commune de MAGNY, tel qu'il est présenté.

7°) Adoption du budget annexe 2019 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de la Commission des Déchets Ménagers et Assimilés et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 613 705,13	198 681,00
Recettes	2 613 705,13	198 681,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget annexe 2019 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » tel qu'il est présenté.

8°) Adoption du budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : le Président) : après l'avoir présenté, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de la Commission Enfance/Jeunesse et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 660 720,10	134 301,69
Recettes	1 660 720,10	134 301,69

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté.

9°) **Adoption du budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	96 337,52	109 655,96
Recettes	96 337,52	109 655,96

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ADOpte** le budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté.

10°) **Adoption du budget principal 2019** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances) : après l'avoir présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le budget principal 2019 synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 390 903,67	2 552 854,74
Recettes	7 390 903,67	2 552 854,74

Et, le cas échéant, pour valider les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes comme suit :

Libellés	Montants
Budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »	168 717,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS	0,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN	500,00
Budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »	498 575,23
Budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY	56 705,52

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget principal 2019 tel qu'il est présenté,
- **VALIDE** les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes comme suit :

Libellés	Montants
Budget annexe 2019 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »	168 717,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS	0,00
Budget annexe 2019 de la zone artisanale de BONJUAN	500,00
Budget annexe 2019 « gestion du service Enfance/Jeunesse »	498 575,23
Budget annexe 2019 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY	56 705,52

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.